Coordonnées entreprise

Coordonnées salarié

Ville, le xxxx

Envoi en recommandé avec accusé de réception n° xxx

Objet : suspension de votre contrat de travail sans rémunération en application de la loi n°2021-1040 du 05 août 2021, publiée au JORF du 06 août 2021 et de l’absence de passe sanitaire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19, le législateur a imposé de nouvelles mesures applicables entre le 30 août et le 15 novembre 2021.

Ainsi vous n’êtes pas sans savoir que les salariés des établissements recevant plus de 50 personnes, tel que notre établissement, doivent à compter du 30 août prochain jusqu’au 15 novembre 2021 présenter un “pass sanitaire” c’est à dire soit le résultat d'un examen de dépistage virologique négatif de moins de 72 heures, soit un justificatif de statut vaccinal, soit un certificat de rétablissement.

Vous avez déclaré ne pas être en possession d’un des éléments du pass sanitaire.

Ensuite de notre entrevue du ……..., il a été décidé que vous ne poseriez pas de congés payés ou de jours de repos.

*ou*

*Vous avez posé xxx jours de congés qui sont dorénavant soldés.*

Dès lors, je me vois contraint de vous notifier la suspension de votre contrat de travail qui prendra effet dès la première présentation de la présente lettre recommandée.

Cette suspension de votre contrat n’est pas rémunérée, vous ne toucherez donc plus votre salaire.

Cette suspension prendra fin dès la présentation des justificatifs requis par le législateur.

**Si cette suspension dure au-delà de 3 jours ouvrables**, je vous informe d’ores et déjà que je vous convoque à un entretien afin d’examiner avec vous les moyens de régulariser la situation, notamment d'étudier les possibilités d'affectation, le cas échéant temporaire, sur un autre poste non soumis à cette obligation.

Cet entretien se tiendra le [date de la 1ère présentation de la lettre + 3 jours ouvrables] à xxx heures dans les locaux de l’entreprise situés …………

*[Le cas échéant] Je me dois de vous préciser que tous les postes de notre société sont exposés à la réception du public et donc à l’obligation de fournir un pass sanitaire. Ainsi à défaut d’autres solutions, la suspension de votre contrat de travail perdurera très vraisemblablement à l’issue de cet entretien.*

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d’information.

Je vous prie d’accepter, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.